

# ENQUÊTES ET REPORTAGES

magazine.union@sonapresse.com

## Ordures ménagères : opacité autour de la sélection des entreprises

**EN** cédant la gestion des déchets aux municipalités, le gouvernement espère une meilleure organisation de ce secteur et y ôter toutes les pesanteurs dont se plaignaient les acteurs. Peut-on alors dire que depuis près d'un an que cette mesure est actée, les villes respirent mieux ? Qu'en est-il de Libreville ? Comment a-t-on procédé au recrutement des entreprises chargées de débarrasser les arrondissements de leurs tas d'immondices ?

Olivier NDEMBI  
Libreville/Gabon

**P**RÈS d'un an après le transfert de la gestion des ordures ménagères aux municipalités par le ministère de l'Intérieur, Libreville n'est toujours pas devenue cette ville que nous voudrions tous coquette. Sur le terrain, des caniveaux toujours aussi bouchés que jadis. Des dépôts d'ordures sauvages jonchant ici et là le sol dans plusieurs quartiers. Des constructions anarchiques érigées aux abords des chaussées, parfois avec la bénédiction de l'Hôtel de ville. En fait, la situation est telle que certains observateurs ne mettent pas de gants pour dire que l'on a tout simplement déshabillé Pierre pour habiller Paul. Interrogés par L'Union sur la gestion de ce dossier, les responsables de la municipalité semblent avoir choisi de se murer dans le silence. Des sources internes imputent cependant cette discrétion municipale au flou artistique qui aurait entouré la sélection des sept entreprises

chargées d'assurer la propreté dans les six arrondissements de la commune. Lindara et services, Accord, Eggo, DES, Clean up, Campa et Ukunze auraient ainsi été admises à signer des conventions pour un montant de 9 millions de francs chacune avec l'Hôtel de ville sans appels d'offres et sans présenter, pour certaines de ces structures créées opportunément, le moindre agrément dans leurs dossiers. Tout aussi grave, quelques maires seraient les véritables promoteurs de quelques-unes de ces structures qui monopolisent à elles seules plus d'un arrondissement. Ce conflit d'intérêts, naturellement, pourrit l'atmosphère au sein de l'institution municipale où chaque maire boude en sourdine. Conséquence : des impayés de trois mois dus aux éboueurs dont certains, ventres affamés, ont dû désertier leur zone d'intervention. Réunis lundi dans un hôtel de Louis à l'initiative de la maire de Libreville, dans le cadre de la présentation d'un nouveau projet sur la propreté dans la capitale

gabonaise, les conseillers municipaux, tout en émettant de sérieuses réserves sur cette nouvelle initiative, ont reconnu les faiblesses des actions engagées jusque-là pour vaincre l'insalubrité à Libreville. Certains membres n'y sont d'ailleurs pas allés par quatre chemins pour demander à leur hiérarchie où va la taxe pour le financement du ramassage des ordures ménagères, le balayage des rues et le curage des caniveaux que la



Photo : BOTOUNOU/L'Union

**La problématique de la gestion des ordures ménagères exige que les responsables municipaux jouent franc-jeu dans le choix des intervenants.**

SEEG reverse à la municipalité. En réalité, se pose ici la problématique d'une réelle volonté de prendre à bras-le-corps la question de l'insalubrité dans la première cité gabonaise et de mieux faire les choses. Tant on se demande comment a-t-on pu recruter, dans le cadre du nouveau dispositif mis en place, des structures sans base légale alors que la municipalité

de Libreville dispose d'un fichier de structures à l'expérience avérée dans le domaine de l'hygiène et de l'assainissement du milieu urbain. En effet, dans le cadre du projet de gestion urbaine partagée des déchets solides à Libreville, financé par l'Hôtel de Ville et le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), 5 PME ont été sélectionnées en

2005 à l'issue d'une formation regroupant un millier de participants. Des structures dont certaines ont pourtant introduit des dossiers complets pour solliciter des marchés auprès de l'instance municipale, mais qui ont été purement et simplement ignorés au profit de quelques entreprises fictives. Qu'en pense alors la tutelle ?

## Le cas Nickel Plus Gabon

ON  
Libreville/Gabon

**J**OSLYN Nguema Ebozo'o est le patron de Nickel Plus Gabon. Major de la formation organisée en 2004-2005 par la mairie de Libreville et le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) dans le cadre du projet de gestion urbaine partagée des déchets solides à Libreville, il a bénéficié d'un voyage d'étude, d'une formation et d'un échange d'expérience au Mali et au

Burkina Faso (Institut supérieur Crepa) sur les techniques de gestion des déchets et de lutte contre l'insalubrité. Son expérience et son expertise ont aussi été sollicitées en 2012-2014 dans la mise en œuvre du projet-programme national de gestion urbaine partagée des déchets solides (2e phase), regroupant les villes de Libreville, Port-Gentil, Oyem et Franceville. Vivant de petits contrats passés avec des ménages pour la précollecte de leurs ordures, Nickel Plus Gabon reste à ce jour

la seule structure en vie sur les 5 PME sélectionnées en 2005 par la mairie de Libreville et le PNUD. Elle est aussi l'entreprise où l'Hôtel de Ville envoie régulièrement des stagiaires pour leur mémoire de fin d'études. "J'ai près de 200 brouettes et d'autres matériels qui sont en train de pourrir. Pourquoi me refuse-t-on le moindre marché?", questionne Joslyn dont le dossier a été rejeté lors de la signature des conventions.